



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 79918

Texte de la question

M. Philip Cordery attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la faible mobilité internationale des étudiants français des filières médicales et paramédicales. Les bénéficiaires du programme Erasmus ne sont plus à démontrer, notamment en termes d'employabilité des diplômés. En effet, d'après une étude commandée par la Commission européenne, les jeunes qui étudient ou se forment à l'étranger risquent deux fois moins de devenir chômeurs de longue durée. Or, malgré de tels bénéfices, rares demeurent les étudiants en filières médicales et paramédicales à faire le choix d'effectuer une partie de leur formation à l'étranger. Ainsi, d'après les données de l'Agence Erasmus + France sur la mobilité, les étudiants dans les filières médicales et paramédicales sont sous-représentés. De fait, durant l'année académique 2013-2014, sur 26 919 séjours d'études à l'étranger seuls 1,92 % étaient effectués par des étudiants du domaine de la santé. De la même façon, ils ne représentaient que 2,69 % des étudiants ayant effectué une mobilité professionnelle. Il souhaiterait savoir quel levier la ministre souhaite mettre en place pour encourager et faciliter l'accès des étudiants des filières médicales et paramédicales au programme Erasmus, notamment dans l'optique d'accroître leur employabilité.

Données clés

Auteur : [M. Philip Cordery](#)

Circonscription : Français établis hors de France (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79918

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3730

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)